



refus de payer taxe foncière d'un bien acquis

Par **jeanie**, le **11/06/2009** à **09:49**

Bonjour,

Nous avons vendu un bien immobilier pour lequel l'acquéreur refuse de payer la taxe foncière au prorata temporis, ainsi que l'indemnité due au titre de son non-respect des délais stipulés dans le compromis, concernant les dates de dépôt de prêt et de régularisation de l'acte définitif.

Nous ignorions que l'acheteur est ami avec le notaire en charge, ce dernier nous a fait signer une procuration en sa faveur, pour nous représenter dans cette transaction.

Nous avons accepté naïvement, ne voyant que l'économie des frais de déplacement.

Notre grosse erreur est d'avoir accepté de laisser aménager l'acheteur 1 mois avant la signature.

En conclusion, nous sommes victimes, de manigance, de malhonneteté.

Que pouvons nous faire ?

Merci de bien vouloir nous apporter une aide.